

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3464)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« de la personne à l'égard du virus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.